

Appel d'offres No. RFPHQ2-UNCDF- 90721
Prestataire de services en qualité d'Arrangeur principal pour l'émission de l'obligation Blue Peace pour le compte de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)
Procès-verbal de la conférence préalable à l'appel d'offres
07Juillet 2022

Lieu : Réunion Zoom
Date : Le 7 juillet 2022
Heure de début : 10 h 00 AM EST
Heure de fin : 11 :00 AM
Langue(s) : Anglais et français

Participants :

Tous les participants inscrits étaient présents.

Représentants du Fonds d'Equipe des Nations Unies (FENU/UNCDF):

1. M. Jaffer Machano – Directeur du programme mondial
2. Mme Rukan Manaz – Spécialiste du programme
3. M. Thierno Sadou Diallo –Chargé d'investissement
4. Mme Ethelind Capuno - Spécialiste des opérations
5. M. Michael Ross – Interprète
6. Mme Elizabeth Crowell – Interprète

Représentants de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) :

1. Mme Awa Faye Lo - Contrôleur Financier
2. M. Nassirou Condetto TOURE – Chef Division Développement Rural

Représentant l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC):

1. Mme Dimka Meta Skeie Stantchev –Responsable de Programme

Compte rendu de la conférence préalable :

- Des panélistes maîtrisant parfaitement l'anglais et le français représentaient UNCDF et l'OMVG.
- Néanmoins, une interprétation simultanée anglais - français a été assurée surtout pendant la deuxième partie de la conférence, en raison de difficultés techniques rencontrées au début de la réunion.
- Un avis a été publié sur le portail des marchés du PNUD avec des instructions sur la façon de se joindre à la réunion en ligne.
- Le webinaire. Le webinaire a été abrité sur Zoom.
- Le président de la conférence, M. Jaffer Machano, Directeur du programme mondial au sein d'UNCDF, a commencé la réunion en expliquant qu'il s'agissait d'une conférence préalable à l'appel d'offres n° RFPHQ2-UNCDF- 90721 pour la sélection de l'arrangeur principal chargé de l'émission de l'obligation Blue Peace pour l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).
Il a expliqué qu'UNCDF cherchait un Arrangeur principal pour le conseil et l'exécution de l'ordre « l'obligation Blue Peace ».
- La spécialiste des opérations d'UNCDF, Mme Ethelind Capuno a expliqué le processus de passation de marché en précisant que cette conférence préalable a été organisée afin de permettre aux parties intéressées de poser des questions jugées pertinentes.
- La spécialiste de programme d'UNCDF, Mme Rukan Manaz a expliqué les termes et caractéristiques clés relatifs à

l'appel d'offre pour ce poste d'arrangeur principal et les attentes d'UNCDF. Les principaux points présentés sont résumés dans l'encadré 1.

Encadré 1: Termes, objectifs et tâches clés pour le prestataire de services d'investissement « l'arrangeur principal » (Lead Arranger)

Termes clés indicatifs et caractéristiques de l'obligation Blue Peace

Type d'obligation	Emission obligatoire supranationale
Objet	Le produit de l'émission sera affecté au financement d'un portefeuille de projets d'infrastructure conformément aux lois existantes et aux autorisations des institutions requises (Le résumé sera fourni en temps voulu).
Emetteur	La SPV de l'émetteur sera établie par l'OMVG.
Taille de l'émission	Elle dépend des actifs sous-jacents et comprend des infrastructures telles que, mais sans s'y limiter, un barrage hydroélectrique, des terres irriguées, de l'eau potable.
Sécurité	Elle est partiellement assurée par une garantie de crédit partielle (à confirmer)
Durée	Elle dépend des conditions du marché
Remboursement	Remboursement en bullet à la date d'échéance (à confirmer)

Objectifs : / Tâches de l'arrangeur principal

- Fournir un soutien à OMVG dans le processus d'émission de l'obligation Blue Peace tout en assurant la conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres.
- Fournir des conseils et des orientations pour la réalisation de l'émission de l'obligation notamment l'organisation de la taille et de la tarification de l'obligation, la préparation de la documentation de l'obligation, la fourniture d'un avis juridique concernant l'émission de l'obligation, l'accompagnement d'OMVG lors de tournées de présentation pour interagir avec les investisseurs et toute autre activité liée à l'émission de l'obligation, etc.
- 2 phases (a) la phase préparatoire en tant que conseiller en transaction et (b) la phase d'exécution pour l'émission effective de l'obligation.
- Pour réussir, l'arrangeur principal travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes engagées dans la structuration et la clôture de la transaction et fournira des mises à jour régulières concernant son progrès, des consultations et des briefings concernant l'exécution de la transaction.

Les indicateurs de performance pris en compte dans l'appréciation des œuvres réalisées par l'arrangeur principal sont les suivants :

- Exécution et clôture réussies de l'émission d'obligations
- Nombre et qualité (taille de l'investissement) des investisseurs participants
- Le calendrier du projet et les dates d'exécution sont respectés
- Le prix est conforme aux directives convenues et la taille cible de l'émission est atteinte.
- Engagement sur la capacité de souscription et la qualité des services de conseil fournis.

Stade actuel de la mise en œuvre :

- La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités est en cours ;
- L'élaboration du plan directeur devrait être finalisé à la fin de 2022 ;
- Le programme d'assistance technique est en cours, et notamment la revue juridique, organisationnelle et institutionnelle.
- Un projet de portefeuille a été créé et présenté avec la structure de financement de Blue Peace au Conseil des ministres de l'OMVG.

- Ensuite, la session de questions-réponses a commencé.
- Il a été convenu que les réponses à toutes les questions seront affichées sous la forme d'un document écrit sur le

portail des avis de marchés du PNUD.

- Il a également été convenu que les questions peuvent également être soumises par écrit après cette conférence préalable et qu'UNCDF serait également disponible pour des discussions de suivi si nécessaire.
- Vers 11h00, la session a été ajournée car les participants n'avaient plus de questions supplémentaires.

Les questions soulevées par les soumissionnaires au cours de la réunion et les réponses fournies par UNCDF sont résumées ci-dessous :

No.	Questions	Réponses
1	Est-il possible de proposer un autre calendrier de paiement dans le cadre de la soumission ?	Les soumissionnaires peuvent soumettre et proposer des méthodes de paiement alternatives. Cependant, UNCDF ne garantit pas leur l'acceptation dans leur intégralité. UNCDF les soumettra au panel d'évaluation qui analysera les offres ainsi que les méthodes de paiement alternatives proposées. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une partie substantielle de l'offre, si la méthode de paiement proposée n'est pas acceptée, elle peut néanmoins être discutée dans le cadre d'une négociation préalable à l'attribution, sans modifier le contenu, la substance et le prix de la proposition. La réponse à cette question est donc oui, mais sous réserve d'un examen et d'une acceptation préalable d'UNCDF.
2	Quand le plan d'investissement et le résumé des projets de la phase de renforcement des capacités seront-ils disponibles pour partager ?	Une fois le portefeuille de projets finalisé, il sera partagé et nous espérons que ce sera bientôt au cours de la période de présélection (après soumission). Il est important de noter qu'il s'agit d'une obligation de projet et que la rentabilité/bancabilité sera prédéterminée pour les projets sous-jacents.
3	<p>a) L'investissement en capital requis a-t-il été déterminé ? Si oui, quel est le quantum de l'exigence en capital ?</p> <p>b) Quelle institution se chargera d'assumer le risque de crédit ? Et quelle est la nature de ce risque ?</p>	<p>(a) En ce qui concerne le résumé exact de CAPEX, à ce stade, nous nous attendons à ce qu'ils se situent entre 500 millions et 1 milliard USD. Mais les détails supplémentaires à ce sujet seront clarifiés avec la liste des projets qui sont actuellement en cours de finalisation du processus d'approbation de l'OMVG.</p> <p>(b) Cette question a été abordée dans l'introduction, lorsqu'il a été précisé qu'une SPV sera créée et que la structure de financement comprendra une garantie de crédit partielle (voir également l'encadré 1).</p>
4	S'agit-il de devises locales ou de devises fortes ? Y a-t-il une exigence de change local ou international ?	Nous espérons émettre en Euro et en CFA comme monnaie locale. Ces questions justifient la division de la mission en deux phases : une phase de conseil et celle d'exécution. Ainsi, une grande partie de ces éléments seront finalisés pendant la phase de conseil. La raison pour laquelle nous pensons à deux monnaies est que nous voulons inclure les investisseurs locaux de la zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), qui est une organisation régionale africaine pour l'intégration économique des États membres. Mais en raison de la taille et de la teneur de certains projets, notamment des projets d'infrastructure, et du fait que le marché de la région UEMOA n'est pas assez profond, l'obligation devra également accéder au marché international. Toutes ces précisions seront apportées lors de la présélection au cours de laquelle nous aurons une autre séance de discussions et de clarification.
5	Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur le SPV ?	Nous fournirons une note spécifique sur la SPV, car elle dépendra du cadre juridique d'OMVG. Actuellement, un consultant juridique effectue une revue juridique et institutionnelle d'OMVG qui apportera plus de clartés sur le

		processus de création de la SPV.
6	Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur la garantie partielle de crédit ? Y a-t-il des réflexions initiales sur la taille et les exigences de haut niveau pour la garantie ?	UNCDF fournira ces éléments dans le cadre de son appui à OMVG. Nous sommes actuellement en discussion avec quelques agences de développement. Nous sommes également en discussion avec des banques, des assurances privées principalement européens qui ont montré un grand intérêt. Le niveau de garantie sera déterminé au cours de la phase "conseil sur la transaction" de cette mission. Nous nous attendons à ce qu'il soit de 30 à 50 %, en fonction du type de projets qui seront finalisés.
7	Étant donné que le sujet dont nous parlons est d'un niveau financier très technique, il serait important d'assurer un minimum de compréhension pour l'OMVG et son personnel sur le financement, les marchés de capitaux, les instruments de financement, etc. Et donc, nous aimerions de savoir si une formation sur ce sujet est prévue pour l'OMVG, son personnel et ses représentants des Etats membres.	Oui, il y aura une formation spécifique pour OMVG dans le cadre du soutien technique fourni par UNCDF, notamment sur les thématiques : marchés des capitaux, les instruments de financement tels que les obligations et les processus d'émission.
8	Quelle sera la langue de travail de l'arrangeur principal, étant donné que l'OMVG travaille en trois langues ?	La langue de travail sera le français sur le terrain mais la documentation sera soumise dans les trois langues, comme c'est le cas pour tous les consultants qui travaillent avec OMVG..
9	Quels types de projets feront partie du portefeuille et comment les projets seront-ils remboursés ? Quel type de mécanisme de rehaussement de crédit sera inclus, autre que la garantie de crédit partielle.	Le portefeuille de projet sera très diversifié et comprendra des projets de différents secteurs tels que l'énergie (barrages hydroélectriques), l'agriculture (irrigation), l'eau potable, les systèmes de navigation, les marchés municipaux, etc. L'obligation Blue Peace sera une obligation de projet. Nous nous attendons donc à ce que les revenus des actifs sous-jacents (projets) soient utilisés pour rembourser les investisseurs en plus de ce qui sera mis en place pour la garantie de crédit partielle afin d'atténuer le risque de crédit. En outre, nous envisageons de mettre en place un compte séquestre pour assurer une certaine liquidité aux investisseurs. Il est important de noter que l'OMVG est une entité supranationale (un organisme de bassin) et que la SPV qui sera établie sera détenue par l'OMVG qui est détenue par ses États membres. Nous essaierons de renforcer la SPV autant que possible pour garantir le remboursement des investisseurs. En outre, pour clarifier davantage la structure de remboursement, il est important de noter qu'il s'agit d'un projet d'infrastructure en vrac. Ainsi, par exemple, pour les barrages hydroélectriques, il y aura des accords d'enlèvement avec les services publics nationaux, qui seront les principaux acheteurs d'électricité de l'OMVG par le biais de la SPV et c'est de là que proviendra le flux de trésorerie de remboursement. C'est la même chose pour l'eau potable : le produit des obligations sera utilisé pour financer des infrastructures d'eau en vrac dans les villes, dont la société de services publics qui achètera et distribuera l'eau remboursera l'OMVG par l'intermédiaire de la SPV. En gros, il y aura donc des accords d'achat au sein des pays nationaux.
10	Question de suivi sur la question de la monnaie : étant donné que deux monnaies sont considérées, y compris une monnaie locale : quelles sont vos réflexions sur les activités de couverture ? UNCDF est-il d'accord sur le fait qu'il ne peut pas être	C'est une question qui devrait être clarifiée lors de la phase de conseil, en discussion avec l'arrangeur principal. L'idée préliminaire est d'utiliser l'euro comme monnaie forte puisque le CFA est garanti par l'euro, en espérant que cela réduira le risque de change. Et oui, le FENU est d'accord pour dire qu'il n'est pas possible pour le moment,

	évalué pour le moment ?	de fixer un prix.
--	-------------------------	-------------------